

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Alpes-de-Haute-Provence
limans
N°46
Novembre
2016



Mairie de Limans

Du mardi au vendredi : 8h30 - 12h30

Tél. : **04 92 73 01 69**

Email : mairie.limans@wanadoo.fr

p 1 - Le mot du Maire

p 2 - La Municipalité :

- Travaux communaux
- Eau
- Elections 2017
- Internet

p 6 - Vie locale

- Ecole
- La page des enfants
- Bibliothèque

p 8 - Vie associative

- Collectif musical
- Chasse

p 9 - Tribune libre



Organisation	Événement	Date
Salle des Fêtes	<i>“Sans vergogne” hommage à Brassens</i>	19 novembre à 20 h 30
Salle des Fêtes (Radio Zinzine)	Cinéma “les messagers”	Vendredi 25 novembre à 20 h
Comité des Fêtes	Marché de Noël	27 novembre de 9 h à 17 h

Comité de rédaction :

Arnaud Boutet, Gérard Chaupin,
François Isserel-Savary, Françoise Moulin.

Mise en page : Nicolas Poussin.

*Nous remercions les personnes
qui ont participé à la rédaction de ce bulletin.*



Limans se métamorphose doucement. Sa population rajeunit et sa sociologie évolue.

Certains le **regrettent**, d'autres **l'anticipent**.

Devrait-il s'agir de deux **groupes antagonistes** ? Ceux qui vivent les **grandes transformations comme une chance**, confrontés à ceux qui **en ont peur** ? Mieux vaut avoir **l'esprit nomade pour être heureux**, l'esprit sédentaire (casanier, immobiliste ?) s'étiole à résister.



Il est donc **important** que **tous les Limanais** sentent qu'ils peuvent **s'inscrire dans l'horizon de nos projets collectifs** et, le cas échéant, les faire **évoluer**.



La **vie en société** se fonde sur la notion de **bien commun**, un bien commun qui n'est **pas simplement la somme des intérêts particuliers**.

Quand on **associe** au sein d'un village les **valeurs** à la **gestion**, il arrive que l'on pense spontanément en termes **d'opposition, plutôt que d'unité**. Nous avons forcément des **valeurs différentes** ; définir **celles qui rassemblent** permet de produire **unité et critères de décision**.



Un **travail sur les valeurs partagées** peut se construire en **plusieurs étapes**, par exemple lors de **réunions publiques** comme celles auxquelles vous êtes tous invités périodiquement. Mais ce travail doit **se poursuivre chaque jour**, par la **civilité** et la **bienveillance**.

Par chance, à Limans, nous disposons de **plusieurs outils** pour nous permettre d'**expérimenter au quotidien d'agréables moments de convivialité** :

- ▀ une **école** qui fonctionne et qui **crée un lien social très fort** (une réunion d'information sera proposée aux intéressés pour soutenir et accompagner ses adaptations) ;
- ▀ un **bistrot** que nous envisageons de **rénover en 2018** ;
- ▀ un **Comité des fêtes** très engagé et actif, qui disposera d'une **salle modernisée** avant la fin de l'année ;
- ▀ un **collectif musical** qui trouvera, dès février 2017, un **nouveau local d'accueil** à la hauteur de ses ambitions ;
- ▀ des **locaux communaux** tel le local de l'ancienne poste qui pourrait devenir un **atelier pour activités associatives** ;
- ▀ des **lieux ouverts** tels le **citystade**, le **boulodrome**, les **jardins communaux** et la « **ruine Maysou** » en cours d'aménagement
- ▀ une **bibliothèque** gratuite qui bénéficie de toute la richesse de fonds du **réseau départemental** ;
- ▀ enfin, une **nature grandiose** que nous pouvons contempler ensemble.

Par un **discours faux et insoutenable**, certains tentent de nous persuader qu'il suffit d'être « autre » pour être étranger ou profiteur.

En cela, **notre projet pour Limans tranche** puisqu'il relève des registres de **l'empathie** et de **l'écoute** : nous prônons un village dans lequel nous **épanouir collectivement** grâce à la **bienveillance** des uns et des « autres » dans nos **espaces partagés**.

Travaux communaux



Adduction d'eau. Tout d'abord, la commune a procédé, en octobre, au **remplacement du dispositif anti-bélier de la station de pompage**. Ce dispositif amortit le choc dû à l'arrêt brutal de l'eau dans les tuyaux lorsque la pompe s'interrompt après fonctionnement et dispose d'une membrane interne dont la **durée de vie est limitée**. Pour des raisons de coût, c'est néanmoins le **dispositif dans son ensemble qui a été changé**, l'opération étant moins chère qu'une intervention minutieuse pour changer la seule membrane. En outre, **une vanne motorisée**, liée à la sonde d'alerte de niveau bas de notre nappe phréatique, a été **installée en aval immédiat du château d'eau principal**, afin de permettre une **meilleure gestion de l'eau en cas de crise**. Enfin, **l'armoire électrique de la station de pompage**, ancienne, sera **remplacée** et mise aux dernières normes en vigueur afin d'intégrer une fonction de **réarmement automatique** en cas de disjonction électrique.

Voirie. Le **pont enjambant la Laye**, sur route montant à Grange Neuve, montrait d'importants signes de **faiblesse structurelle** sur le soutènement du **parapet côté Pangon**. Avec l'aide du **tractopelle de la communauté Longo Maï**, les pierres de parapet ont pu être soulevées et déplacées afin que notre employé communal puisse **intervenir sur la maçonnerie**. Les pierres ont ensuite été reposées sur une **semelle consolidée**.

Voirie encore. L'hiver approchant, un tour d'horizon des **chaussées revêtues** du village a été effectué. Un certain nombre de **fissures plus ou moins importantes** sera comblé par de **l'enrobé à chaud** afin de prévenir tout risque de dégradation dû au gel. Les **opérations**, réalisées par la société Fayet, interviendront dans le courant du **mois de novembre**.

Voirie toujours. Aux **Ybourgues**, les deux **places de stationnement** créées à l'entrée du cœur de hameau seront stabilisées avec un **revêtement goudronné**. De plus, une **coupure d'eau** sera aménagée au même endroit afin de mieux canaliser les eaux de ruissellement.

Locaux communaux. En raison des **travaux d'insonorisation**, notre **salle des fêtes** sera inutilisable entre le 1^{er} et le 15 décembre. Les travaux vont consister en la pose, au plafond, de **panneaux « pièges à son »** et, au sol, d'un **revêtement spécifique avec une couche textile** en superficie empêchant la réverbération du son. **L'éclairage** de la salle sera revu avec davantage de lumière indirecte.

Ressource en eau



Le village et les campagnes consomment environ de **40 à 60 m³/jour**, été comme hiver.

Cette **relative constance** s'explique par le fait que l'été les **résidences secondaires sont occupées** par les vacanciers, parfois nos **familles** nous rendent visite, mais en revanche la **consommation animale baisse** légèrement ses prélèvements du fait du départ pour **l'estive**.

De son côté le **camping** reçoit environ **600 personnes**. Sa consommation atteint alors **en pointe 70 m³/jour**. Ce qui porte la consommation totale sur le réseau communal à **130 m³/jour**.

Chaque année la préfecture évalue la ressource globale et nous invite le cas échéant à la modération en publiant des arrêtés sécheresse.

Le **réseau de Limans** est connecté au réseau de la commune voisine Ongles.

Mais cette **connexion n'est pas fiable** sur le plan qualitatif et nous ne pouvons pas l'utiliser pour un repiquage plus conséquent sans un **minimum d'aménagement**. Par ailleurs pour ce faire, nous devons **obtenir un droit de suite** sur le réseau d'eau voisin d'Ongles qui fait partie du syndicat d'approvisionnement en eau potable Durance-Albion. Ce qui pourra prendre un certain temps.

Cet été au mois d'août nous avons dû **renforcer les mesures préfectorales** car nous risquions de manquer d'eau. **Peu après le 15 août nous avons manqué de 7m³/jour pendant trois jours**. Nous avons donc été contraints de faire **livrer de l'eau depuis Forcalquier par camion** pour un coût d'environ **800 €**.

Pour tenter de remédier à cet état de fait, **un rendez-vous a été sollicité avec le préfet** qui se tiendra début novembre. L'objectif est double :

- ▀ Permettre au **camping** de trouver les moyens **d'éviter les à-coups de consommation**.
- ▀ Permettre à la **commune** d'isoler la **partie nord de son réseau** pour le brancher sur Ongles afin de **disposer de 15 m³ supplémentaires** pour le reste du réseau.
- ▀ Enfin faire avancer le dossier de **l'optimisation du captage** de la Marine.

Elections 2017

N'oubliez pas de vous inscrire avant le 31 décembre 2016 !

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique : c'est aussi une **obligation légale** (art. 9 du code électoral). Pour pouvoir **voter en 2017**, il faut être **inscrit sur les listes avant le 31 décembre 2016**. N'attendez pas le dernier moment !

Vous êtes concerné(e) si :

- ▀ vous êtes **majeur(e)**, jouissez donc déjà de vos droits civiques et politiques, mais n'êtes **pas encore inscrit(e)** sur une liste électorale ;
- ▀ vous êtes **majeur(e)**, jouissez donc déjà de vos droits civiques et politiques, mais vous avez **changé de commune de résidence dans l'année**. Ne pas le faire vous expose à la **radiation d'office** de la liste de votre commune d'origine ;
- ▀ vous aurez **18 ans au plus tard le 28 février 2017** et n'avez pas encore été informé(e) de votre inscription d'office.

Il vous sera demandé une **pièce d'identité** valide et un **justificatif de domicile**.

Les **listes électorales révisées** seront déposées **en mairie à partir du 10 janvier 2017** et consultables pendant dix jours. **Tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie pourra le faire à cette période**.

Tout **recours** concernant cette liste révisée doit être fait par déclaration orale, écrite, remise ou adressée **au greffe du tribunal d'instance de Manosque entre le 10 et le 20 janvier inclus**. A partir du 21 janvier 2017, aucune réclamation ne pourra être admise.

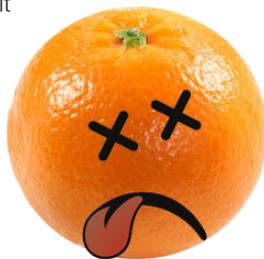
Toute personne qui aura réclamé et obtenu une **inscription irrégulière** s'expose aux **sanctions pénales** prévues aux articles L.86 et L.88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

Les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai 2017. Elles seront suivies des élections législatives le 11 et 18 juin 2017.

Internet

L'accès de notre village aux **réseaux numériques** s'est **fortement dégradé** depuis l'été dernier, en particulier concernant **Internet**. Vous êtes toujours plus nombreux à nous évoquer vos difficultés : débits inexistants, coupures chroniques, téléphone fixe hors-service, etc. L'installation de la fibre optique dans notre région n'est pas étrangère à ces perturbations.

Devant **l'inaction des opérateurs** dont vous nous avez fait part, **votre commune a écrit** plusieurs courriers faisant état de notre **détresse** – le mot n'est pas trop fort – devant un tel état de fait. Ces courriers ont été adressés à **Christophe Castaner, député** des Alpes de Haute Provence, à **Jean-Yves Roux, sénateur** des Alpes de Haute Provence, à **Bernard Guérin, préfet** des Alpes de Haute Provence, à **Stéphane Richard, PDG d'Orange** et jusqu'à **Estelle Grelier, secrétaire d'Etat** chargée des collectivités territoriales rencontrée par notre maire à l'occasion de sa visite à Manosque le 23 août dernier.



Le courrier disait notamment ceci :

« (...) les Limanais pâtissent cruellement du déficit chronique d'infrastructures qui affecte l'arrière-pays de notre département, et notamment du manque de performances des outils de communication. Cette souffrance s'avère délétère, nourrissant un sentiment antirépublicain qui ne cesse de croître. C'est habituel durant l'année mais plus critique encore lors des pics d'affluence touristique, notre bande passante est saturée. Nous peinons à nous connecter, tant pour le téléchargement ou le transfert des données que pour les conversations téléphoniques, qui utilisent les lignes en dégroupage total.

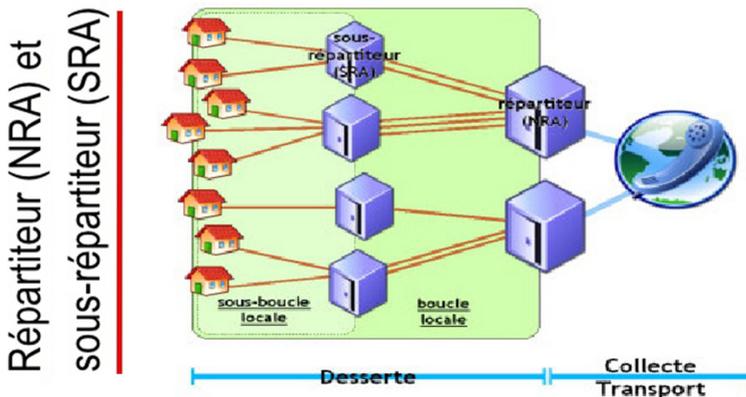
Les conséquences sont les suivantes :

- 1 **Incapacité de prendre des réservations sur Internet**, ce qui aggrave la situation des restaurateurs et des hébergeurs déjà perturbés par la désaffection touristique de la France. Le tourisme est une très grosse part du PIB de notre département ;
- 2 **Incapacité de travailler avec l'extérieur**. Nous avons dans notre village des professionnels du livre ou de l'image qui doivent manier des fichiers de grande taille ;
- 3 **Incapacité d'animer notre bibliothèque** qui fonctionne en réseau avec celles du Département et de la Communauté de communes ;
- 4 **Incapacité de procéder à la dématérialisation des actes** que nous sommes censés transmettre à la Préfecture ou à la Trésorerie ;
- 5 **Incapacité à accéder aux données essentielles à la gestion de l'eau**, en particulier en période de sécheresse aiguë, les outils de surveillance étant aujourd'hui informatisés et connectés ;
- 6 **PIRE : Impossibilité, le cas échéant, de prévenir les secours** sans solliciter dans l'urgence tel ou tel villageois qui serait plus « chanceux » et pourrait établir la liaison depuis son équipement personnel...

Sommes-nous encore dans un pays développé ? »

Une **première réponse, technique**, nous a été fournie par le **PDG d'Orange**.

Le **Nœud de Raccordement Abonné (NRA)**, premier porte d'accès à la « toile » Internet) dont Limans dépend, installé à Ongles, est **aujourd'hui équipé en fibre optique** et prêt pour la Montée En Débit (MED). Le chantier **quitte désormais les mains d'Orange pour celles du Syndicat mixte ouvert (SMO) PACA THD**, organisme para-public qui assume la **responsabilité des travaux d'opticalisation** des sous-répartiteurs locaux (premier point de raccordement des lignes des abonnés, qui va ensuite se raccorder au NRA).



D'après nos informations, la **ligne actuelle** entre le NRA d'Ongles et notre village fait preuve d'une **instabilité chronique**.

Pour mémoire, Internet fait circuler les données sur son réseau par **paquets** : l'information est ainsi **découpée en morceaux** par l'ordinateur émetteur, puis envoyée **sur le réseau en pièces détachées**. Chacun des morceaux transite par des **itinéraires différents** afin d'utiliser toujours le plus rapide et/ou le plus sûr, pour ensuite **se « recomposer » avec les autres à l'arrivée** chez son destinataire.

Pour éviter la **perte de données** sur notre ligne depuis Ongles, le gestionnaire des lignes en **bride les débits** via un système logiciel, préférant **garantir l'intégrité des données** (leur recombinaison complète en bout de ligne) **plutôt que leur vitesse** de circulation sur le réseau.

D'après nos informations toujours, la **connexion à la fibre optique de notre sous-répartiteur limanais**, situé dans l'enceinte de l'école communale, est **prévue pour la fin 2018/début 2019**. Cela signifie que la **fibre optique arrivera jusqu'à notre point de raccordement communal**, mais que nous serons **toujours distribués depuis le sous-répartiteur jusqu'à nos maisons par les actuels fils de cuivre** suspendus au-dessus de nos têtes. Nous devrions donc, à terme, gagner en stabilité.

D'ici là, c'est auprès du **Syndicat Mixte Ouvert PACA THD** que nous devons faire pression.

Ecole et périscolaire

La **rentrée 2016** s'est déroulée dans les conditions particulières de l'**augmentation conséquente de nos effectifs**. La classe de Mélanie Quittet, qui accueille les enfants de la petite section maternelle au CP, compte aujourd'hui 17 élèves. Celle de Bernard Gavoty, qui accueille les enfants du CE1 au CM2, en compte autant. Soit **34 élèves au total** !

C'est une **excellente nouvelle pour l'avenir de notre école et de notre village**, nous en convenons tous. Mais cela ne va pas sans **poser des difficultés d'organisation** de nos services périscolaires (cantine et garderie d'une part, Temps d'Activités Périscolaires d'autre part).

Les contraintes en termes de **capacités d'accueil** pour les premiers et d'**encadrement des enfants** pour les seconds nous amènent à **réfléchir à leur fonctionnement actuel**. Le sujet a notamment été **abordé lors de la traditionnelle réunion de rentrée**, en présence de certains parents, des deux enseignants et de l'équipe municipale.

Nous tenons à nos services périscolaires. C'est pour cette raison que nous avons tenté de répondre, sur le mode de l'**expérimentation**, à la réforme des rythmes en **mettant en place les TAP**. Nous tenons également au fait que le service soit **utile pour les parents**. C'est pour cette raison qu'a été établie l'option du **repas-parents à la cantine le midi**.

L'école, dans sa globalité et la diversité de ses facettes et de ses enjeux, fera l'objet d'une **réunion publique spécifique**, à laquelle nous vous convierons.



Les trésors de mon village



LIMANS

Travail réalisé par les enfants de l'école primaire de Limans. Classe CE1-CM2 de M. Bernard Gavoty.



La fontaine ronde
Située sur la place du four à côté de l'église, la fontaine ronde est de type bulbeux, c'est à dire que le haut a la forme d'un bulbe. Mais la notice est plutôt de forme triangulaire. Son lit est de forme octogonale. Il y a trois visages sculptés sur son bulbe. Le premier visage, qui tenait souvent en avant, représente Dieu ou le Christ. Le deuxième, qui se trouve à gauche, représente un ange ou un saint. Le troisième, qui se trouve à droite, représente un roi ou un noble. La fontaine ronde est une fontaine de type bulbeux, c'est à dire que le haut a la forme d'un bulbe. Mais la notice est plutôt de forme triangulaire. Son lit est de forme octogonale. Il y a trois visages sculptés sur son bulbe. Le premier visage, qui tenait souvent en avant, représente Dieu ou le Christ. Le deuxième, qui se trouve à gauche, représente un ange ou un saint. Le troisième, qui se trouve à droite, représente un roi ou un noble. La fontaine ronde est une fontaine de type bulbeux, c'est à dire que le haut a la forme d'un bulbe. Mais la notice est plutôt de forme triangulaire. Son lit est de forme octogonale. Il y a trois visages sculptés sur son bulbe. Le premier visage, qui tenait souvent en avant, représente Dieu ou le Christ. Le deuxième, qui se trouve à gauche, représente un ange ou un saint. Le troisième, qui se trouve à droite, représente un roi ou un noble.

Le moulin de Debran
Le moulin de Debran a été bâti au XVIIIème siècle. Il a été renoué au XIXème siècle. Ce moulin se situe près de la Lavie, pour alimenter en électricité un moulin à eau. Il fut construit en 1850 par un industriel parisien. Ce moulin a été renoué en 1900 et sert maintenant de modèle pour rénover d'autres moulins.

La tour de guet
La tour de guet est un reste du château qui a été construit au XIIIème siècle (13ème siècle), renoué jusqu'au XVIIIème siècle (18ème siècle). Elle est située à côté de la mairie. La tour de guet est de forme cylindrique, avec une porte à barreaux qui permet de voir une route ou un val de fer. Dans les caves de certaines maisons qui ont été construites à son emplacement, il reste quelques parcs souterrains du château. L'escalier du château a été transformé au XIXème siècle (19ème siècle) pour en faire une tour de guet. La tour de guet est de forme cylindrique, avec une porte à barreaux qui permet de voir une route ou un val de fer. Dans les caves de certaines maisons qui ont été construites à son emplacement, il reste quelques parcs souterrains du château. L'escalier du château a été transformé au XIXème siècle (19ème siècle) pour en faire une tour de guet.

Le lavoir-fontaine de la place de mai
Construit en 1833, il a longtemps été un des seuls points d'approvisionnement en eau du village. Il y a un lavoir à deux bassins et, à côté, un abreuvoir qui a deux canots. Il a été renoué en 2012. Maintenant il y a une voie en arc de passer au lieu du plateau plat. Les élèves de l'école de Limans ont aidé à construire la calade située devant le lavoir.

Les calades
Les calades étaient réalisées et entretenues par les habitants (ou colporteurs). Ils utilisaient les galets des rivières et les pierres des chemins. Les pierres étaient serrées sur une surface plane, posées verticalement sur leur tranche.

La séparation du grain et de l'épi
Sur la calade de Limans se trouvait un moulin construit à deux mètres de haut, qui retenait un cheval ou un mulet par un tournaquet métallique. Un moulin de pierre était fixé sur l'animal, qui tournait en cercles concentriques. Cette pierre à frotter tournait le blé et séparait le grain de l'épi.

Page des enfants

Autocritique

Qu'est-ce qui ne va pas à Limans ?

Ce sont les chiens lâchés disent les enfants,
 Ce sont les chasseurs disent les animaux,
 Ce sont les crottes disent les gens,
 Ce sont les coups de fusils disent les personnes,
 Ce sont les déchets disent les marcheurs,
 Ce sont les papiers qui volent et les canettes écrasées disent
 les villageois.

Qu'est-ce qui va à Limans ?

Ce sont les monuments disent les touristes,
 C'est la nature disent les enfants,
 C'est l'école disent les parents,
 C'est le restaurant disent les mangeurs,
 Ce sont les ruines disent les serpents,
 C'est la rosée du matin disent les veaux,
 Ce sont les enfants disent les touristes,
 Ce sont les trésors du village dit la classe des grands.

Les élèves de l'école de Limans

« Les Trésors de mon village »

Les élèves de la **classe de Bernard Gavoty** ont réalisé un **dépliant** sur les éléments remarquables du **patrimoine villageois**. Le dépliant est disponible **en mairie** : n'hésitez pas à vous le procurer ! Celles et ceux qui le souhaitent peuvent donner une **petite contribution de soutien**.

La Bibliothèque



L'animation culturelle de votre village vous tient à cœur ? Vous aimez les livres et êtes à l'aise avec l'outil informatique ? Rejoignez l'équipe de la bibliothèque municipale.

Cet appel à bénévoles s'adresse à tous les Limanais majeurs disposant de deux heures mensuelles à offrir à la collectivité. Vous serez formé(e) et, dans une ambiance sympathique, prendrez part à l'offre de lecture publique en accueillant les lecteurs (petits et grands) lors des horaires d'ouverture : le lundi de 15 à 17 h et le samedi de 14 à 16 h.

Pour toute information, contactez Françoise par e-mail au biblio-limans@orange.fr



Vie associative

Collectif Musical

Il reste quelques place à l'atelier vocal proposé tous les mardis de 19h30 à 21h00 à la salle des fêtes de Limans, animé par Marianne Le Moign, formée à la psychophonie, titulaire du diplôme de Musicien Interprète des Musiques Actuelles.

Il s'agit d'un cours de chant collectif, au sein duquel sont abordées les différentes facettes du chant : technique vocale, interprétation, harmonie et rythme, chant polyphonique.

Atelier ouvert à tous les niveaux.

Renseignements au **06 60 78 10 33** ou collectifmusical04@gmail.com



La chasse

L'ouverture générale de la chasse a eu lieu cette année le **11 septembre**, elle sera **fermée le 8 janvier 2017**.

Gibier	Période de chasse	Jours
Perdrix, faisán, lapin, lièvre	11/09 au 08/01/17	L J S D
Sanglier	Fermeture le 26/02/17	L Ma Me J S D

Nous remercions les chasseurs de bien vouloir **ramasser les douilles des cartouches qu'ils ont tirées** et de ne pas occasionner de pollution visuelle ou autre en les abandonnant dans la colline.

“ A l’occasion de la **Journée du Patrimoine**, il nous paraît opportun de rappeler qu’au **hameau des Ybourgues**, le patrimoine est composé en particulier de son **château du XI^e siècle**, de quelques **maisons anciennes**, mais aussi de sa **fontaine et de son lavoir**.

Cette fontaine a été **édifiée en 1909 par les habitants du hameau** afin de pallier au manque d’eau des différents puits. Pour ce faire, ils captèrent une **source en amont** via une canalisation d’adduction. **La commune et le Conseil général participèrent au financement** de ce projet.

À l’occasion de son **centenaire en 2009**, le hameau invita le village à un apéritif !



Or depuis plus d’un an, la fontaine ne coule plus !!

En ce temps-là, **l’entente des divers propriétaires** des parcelles traversées se fit **sans écritures**, il n’y eut **pas de servitude** reconnue, ce qui a permis aux nouveaux propriétaires du terrain d’annexer la source.

Bien sûr, les maisons ont toutes l’eau du village, mais la fontaine vide est bien triste ! Des randonneurs, à pied, en vélo et à cheval s’étonnent et demandent de l’eau.

C’est bien un **patrimoine rural collectif** qui se perd !!!

Et merci quand même aux nombreuses personnes signataires de notre **liste de soutien**.

L’association pour la pérennité de la fontaine publique des Ybourgues.





Vous souhaitez être informé(e) plus régulièrement
de ce qui se passe au village ?

**Inscrivez-vous à Limans-Cité, notre liste d'informations
municipales par courrier électronique !**

Si vous possédez une adresse mail,
vous pouvez soit la communiquer en mairie,
soit envoyer un courriel à limans.cite@gmail.com
pour demander à être inscrit(e) et
bénéficier ainsi de toutes les actualités limanaises.